# FICHE DE DONNEES DE SECURITE
# POLYETHER / ESTER URETHANE 5608A

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** POLYETHER / ESTER URETHANE 5608A

**No du produit** UR5608A, EUR5608K5K, EUR5608K10K, EUR5608K25K, EUR5608RP250G, EUR5608RP500G, EUR5608RP1000G, ZE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Résine.

**Utilisations déconseillées** Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Distributeur**

ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification (CE 1272/2008)**

| | |
|---|---|
| Risques Physiques et Chimiques | Non classé. |
| Pour l'homme | Non classé. |
| Pour l'environnement | Non classé. |

**Classification (1999/45/CEE)** Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008**

Aucun pictogramme requis.

### 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

**Commentaires Sur La Composition**

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion**

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

**Contact avec la peau**

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Contact avec les yeux**

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction**

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Risques particuliers**

En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se produire.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

**Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bien ventiler. Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Les personnes sensibles à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Équipements de protection**

**Conditions de procedé**

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures d'ingénierie**

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387 Par pulvérisation, porter un appareil respiratoire approprié à adduction d'air.

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc, néoprène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

**Autres Mesures De Protection**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

**Mesures d'hygiène**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| **Aspect** | Visqueux Liquide |
| **Couleur** | Noir. |
| **Odeur** | Aromatique. |
| **Solubilité** | Insoluble dans l'eau |
| **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)** | >250 (482 F) |
| **Densité relative** | 1.62 @ 20 ºC (68 F) |
| **Viscosité** | 2000 mPas @ 23 ºC (73.4 F) |
| **Point d'éclair (°C)** | >128 (262.4 F) CF (Creuset fermé). |
| **Temperature d'auto-inflammation (° C)** | > 200 (392 F) |

### 9.2. Autres informations

Aucune.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

**Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières À Éviter**

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées produisent : Fumées/vapeurs/gaz irritants de : Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Informations toxicologiques**

Aucune information disponible.

**Autres Dangers Pour La Santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

**Ingestion**

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

**Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau.

**Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

**Mises En Garde Sur La Santé**

Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Dégradabilité**

Aucune donnée n’est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---|---|
| **Généralités** | Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID). |
| **Notes Pour Le Transport Routier** | Non classé. |
| **Notes Pour Le Transport Par Rail** | Non classé. |
| **Notes Pour Le Transport Maritime** | Non classé. |
| **Notes Pour Le Transport Aérien** | Non classé. |

### 14.1. Numéro ONU

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|---|---|
| **Classe ADR/RID/ADN** | Non classifié pour le transport. |
| **Étiquettes De Transport** | |
| | Aucun panneau d'avertissement de transport requis. |

### 14.4. Groupe d'emballage

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d' environnement

**Législation UE**

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

**Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)**

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)**

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---|---|
| **Émise Par** | Helen O'Reilly |
| **Date de révision** | APRIL 2013 |
| **Révision** | 2 |
| **No FDS** | 11488 |

**Phrases - R (Texte Intégral)**

NC Non classé.

**Mentions De Danger Completes**

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.